

## 2.—Salaires et heures de travail de différents métiers,<sup>1</sup> dans certaines villes du Canada, 1931.

NOTA.—Des chiffres correspondants pour 1920-26 se trouvent à la page 731 de l'Annuaire de 1926; pour les autres années, voir les éditions subséquentes.

Métiers.	Halifax.		Montréal.		Toronto.		Winnipeg.		Vancouver.	
	Salaires par heure.	Heures par semaine.	Salaires par heure.	Heures par semaine.	Salaires par heure.	Heures par semaine.	Salaires par heure.	Heures par semaine.	Salaires par heure.	Heures par semaine.
	\$		\$		\$		\$		\$	
1. Construction—										
Briqueurs....	.97½	44	.40-.70	40-50	.75-.90	40-44	1.00	44	1.00	40
Charpentiers...	.55	44	.30-.60	40-55	.60-.80	40-44	.75	44	.62½-.87½	40-44
Electriciens....	.80	44	.50-.65	40-48	.85-1.00	40	.85-.90	44	.75-1.00	40-44
Peintres....	.50	44	.30-.60	40-50	.50-.75	44	.70	44	.62½-.80	40-44
Plâtriers.....	.70	44	.67	40	.75-1.00	40	1.00	44	1.00	40
Plombiers.....	.75	44	.50-.75	40-54	.85	40	.90	44	.75-1.00	40-44
Tôliers.....	.55-.70	44	.50-.60	40-50	.75	40	.70-.85	44	.65-.90	40-44
Tail. de pierre..	.70	44	.65-.70	40	.87½	40	.90	44	1.00	40
Mancœuvres....	.30-.40	44-54	.15-.40	40-60	.40-.60	40-48	.37½-.42½	44-48	.35-.50	40-44
2. Tramways										
Électriques—										
Conducteurs et wattmen <sup>2</sup> ....	.55 <sup>2</sup>	60	.51	54 <sup>3</sup>	.60	44	.51	42	59.9	48
Filistes.....	.50-.70	44	.41-.51	40	.72-.78	44	.78½	44	.62-.87½	—
Ouv. de hang.	.40-.70	44-56	.34-.58	40	.54-.81	44	.38½-.64	44	.46-.75	44-48
Electriciens....	.65-.70	44	.51-.61	40	.60-.79	44-48	.52-.64	39-42	.70-.75	44
Cantonniers et-mancœuvres...	.35-.50	44	.31	48	.50-.60	48	.38½	44	.50-.59	44-48
3. Ouvriers d'usine non spécialisés.....	.32-.45	40-55	.18-.50	44-60	.25-.50	44-50	.30-.55	44-55	.40-.62	44-50
4. Imprimerie—	Salaires par semaine.		Salaires par semaine.		Salaires par semaine.		Salaires par semaine.		Salaires par semaine.	
Typographes à la machine ou à la main, journaux.....	32.00	48	36.00-	48	45.50	46½	40	46	43.20	45
Typographes, à la machine ou à la main, trav. de ville.	25.00-	44-48	30.00-	44-48	33.00-	44-48	35.20	44-48	40.50	44-48
Presseurs, journaux.....	34.00	48	33.00-	48	44.50	48	39.00	44-48	43.20	48
Pressier, trav. de ville.....	31.00	44-48	30.00-	44-48	33.00-	44-48	35.20	44-48	40.50	44-48
Relieurs.....	27.00-	44-48	27.00-	48	33.00-	44-48	33.00-	44-48	38.00-	44-48
Relieuses.....	36.00	44-48	33.75	48	40.00	44-48	39.00	44-48	45.00	44-48
	11.00	44-48	12.50-	48	12.50-	44-48	12.00-	44-48	14.00-	44-48
			15.00		18.00		18.00		20.25	

<sup>1</sup> Pour les statistiques des employés de chemin de fer et des houillères, voir pages 764-65 de l'Annuaire de 1930 où sont donnés les salaires etc., des sept ou huit dernières années jusqu'en 1929. Sauf une réduction de 10 p.c. en 1932 se rapportant aux houillères de Nouvelle-Ecosse, les salaires, à venir jusqu'au 31 décembre 1932, n'ont subi aucun changement. On trouvera dans les éditions précédentes de l'Annuaire un tableau où figurent les salaires et heures de travail se rapportant aux ouvriers d'usines non spécialisés. On l'a omis cette fois-ci. Consulter à ce sujet "Salaires et heures de travail au Canada", pp. 49 et 50, publié comme supplément de la *Gazette du Travail*, numéro de janvier 1934. En ce qui concerne les cinq cités figurant au tableau 2, ces chiffres paraissent sous la rubrique 3 du tableau.

<sup>2</sup> Taux maximum définitif après les augmentations annuelles; trams à conducteur unique d'Halifax.

<sup>3</sup> Déduction faite d'une journée dans les cas où cela est possible.

## Section 2.—Salaires et heures de travail sous la législation provinciale du salaire minimum.

Sept provinces canadiennes ont adopté des lois pourvoyant aux salaires minima des femmes dans certains métiers et industries; elles sont appliquées par des bureaux et commissions qui fixent et mettent en vigueur les taux minima. Il y a également des lois pour la restriction des heures de travail. Dans l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et le Québec les taux minima des femmes sont, dans certaines conditions,